



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
**CONFÉDÉRATION
NATIONALE**

Communiqué de presse

IVG dans la Constitution :

Un pas de plus vers la décivilisation

Date 05/03/2024

Contact presse :

Benoît Hautier

01 48 78 82 72 – 07 66 42 72 33

b.hautier@afc-france.org

28 place Saint Georges

Paris, 75009

www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateur et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET : 784 408 825 00015

APE : 9499Z

Constitution – avortement – société

Le Congrès réuni à Versailles a voté lundi 4 mars l'inscription de « la liberté garantie de la femme d'avoir recours à l'interruption volontaire de grossesse » dans la Constitution française.

Célébrée comme une victoire historique avec une forte majorité de 780 parlementaires sur 902 votants, des scènes de liesse parmi les congressistes, la tour Eiffel mise en mode scintillement et affichant « mon corps, mon choix », ce texte n'a été contré que par les voix de 72 parlementaires.

Les AFC saluent le courage de ces 72 députés et sénateurs qui ont maintenu leur opposition à cette constitutionnalisation malgré les pressions.

Le 24 mai dernier, le président de la République a comparé les violences en cours dans la société à un « processus de décivilisation ».

Ce processus n'a pas seulement lieu dans la rue. Il se produit aussi dans les lois injustes, a fortiori lorsqu'on les grave dans la Constitution. L'ensauvagement de la société n'est pas uniquement le fait de comportements individuels puisque la loi fondamentale de la société bafoue désormais la dignité de la personne et de la vie humaine.

Cette « grande victoire » signe seulement l'impuissance de l'exécutif qui s'est battu contre un ennemi imaginaire et se paye de mots en affirmant écrire l'Histoire alors qu'il viole les droits de ceux qui sont « sans voix » et se refuse à regarder les femmes en situation de détresse qui attendent d'être aidées et soutenues.

La France croit être le « phare de l'humanité », comme l'a affirmé le premier ministre, alors qu'elle participe à la mondialisation de l'indifférence envers les familles et les femmes en difficultés en invisibilisant leurs demandes d'aide psychologique, matérielle ou financière.

Le sort des plus fragiles, « quoi qu'il en coûte », ne devrait pas être soumis à des manipulations politiques ou émotionnelles mais considéré avec gravité et attention pour déployer des politiques dignes de la « fraternité » inscrite dans notre devise républicaine.



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
CONFÉDÉRATION
NATIONALE

Communiqué de presse

À propos

Depuis 1905, les AFC portent **la voix des familles**. En 2023, elles regroupent/comptent **22 000 familles** adhérentes réparties sur l'ensemble du territoire français, y compris outre-mer, et constituent un réseau de **280 associations** regroupées en **71 fédérations** départementales au sein de la Confédération nationale. Ce réseau agit pour les familles localement et nationalement avec :

- Des **rencontres avec les décideurs politiques** (ministres, parlementaires, élus locaux...), pour porter la voix de toutes les familles.
- Des **services concrets** aux familles dans les domaines de l'éducation, la consommation, la conjugalité, la santé.....
- Des **centaines de représentations** auprès des institutions, des décideurs économiques ou du système de santé

Les AFC sont fondées sur **la pensée sociale de l'Église** qui définit la famille comme la cellule de base de la société.

La Confédération Nationale des AFC (CNAFC)

est membre de l'**UNAF** (Union Nationale des Associations Familiales) depuis sa création, en 1945.

Elle représente la famille au sein du **CESE** (Conseil Économique Social et Environnemental) et est membre du **HCFEA** (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age).

Depuis 1987, la CNAFC est agréée comme association nationale de **défense des consommateurs**. En 2022, on compte 24 antennes locales de consommation aidant les consommateurs dans les litiges qu'ils rencontrent avec les entreprises. La CNAFC est membre fondateur de la Fédération des AFC en Europe, la **FAFCE**, créée en 1997. Avec 27 organisations membres issues de 21 pays européens, elle est une force de proposition positive pour la famille auprès des institutions européennes.

LA CNAFC est reconnue **d'utilité publique** depuis 2004.

Elle dispose depuis 2008 de l'agrément national d'association d'usagers du système de santé et, depuis 2010, de l'agrément « **jeunesse et éducation populaire** ».